



CARENTAN.info

Bulletin d'informations municipales

EDITO



Vous le savez, la Chambre Régionale des Comptes a analysé la gestion de la ville pour la période comprise entre 2005 et 2010. Les conclusions de ce rapport doivent être examinées dans leur ensemble: la principale remarque faisant l'objet d'une recommandation souligne l'endettement relatif de la ville pendant cette période. Par le biais de cet édito, je tiens à rassurer

les contribuables carentanais et à les informer le plus clairement possible de la situation des finances communales telles qu'elles se présentent.

Au cours de la période 2004-2008, la ville a réalisé de très nombreux investissements parmi lesquels :

- la Maison de l'action sociale et de l'emploi dont beaucoup ignorent qu'une bonne partie a été financée par les Carentanais qui, à ce titre, en sont copropriétaires avec le département ; les locaux occupés par l'ABEC, la Mission locale, Pôle emploi, la CRAM, la CPAM, la Caisse d'Allocations Familiales et les salles de réunion appartiennent à la ville qui les loue aux organismes précités. - La rénovation des abords de la mairie, le square Hervé Mangon, l'aménagement de la place du Valnoble et de la rue Holgate. Tous les investissements courants pour le bon fonctionnement des équipements et des services ont également eu des coûts relativement importants. Pour financer toutes ces réalisations l'équipe municipale de l'époque à laquelle j'appartenais a souscrit plusieurs emprunts qui ont augmenté notre niveau d'endettement.

Le remboursement de ces emprunts était assuré principalement par les recettes de Taxe Professionnelle en provenance des équipements industriels que Monsieur Landry et ses prédécesseurs ont su implanter sur Carentan. Je tiens à souligner que pendant cette période les taux d'imposition de la ville n'ont pas été augmentés et que cela reste le cas depuis le début du mandat en cours. Depuis 2008, nous avons continué à investir pour rendre la ville toujours plus attractive. Ont été ainsi refaits la place Desplanques Dumesnil, les rues Torteron, Giesmard, de l'Isle, le quartier du port (pour partie en collaboration avec la communauté de communes), nous avons sauvé la clinique en la rachetant et en y installant avec l'hôpital des lits de suite opératoire. Tout le monde s'accorde à dire que Carentan a bien changé en 10 ans. Par ailleurs, la situation économique a évolué. Nous avons certes et heureusement des entreprises qui sont solides mais l'argent public, via les subventions, est devenu rare. Aussi nous n'avons pas attendu l'audit de la Chambre des Comptes pour nous adapter et freiner nos dépenses de fonctionnement afin de pouvoir dégager suffisamment de capacité d'autofinancement pour continuer d'investir. Cela a été fait en collaboration avec tous les services de la mairie et je les remercie de leur compréhension.

Fin 2011, je peux vous annoncer :

- que la dette de la ville a beaucoup baissé (elle est de 10 millions d'euros),
- que nous avons investi 2,2 millions d'euros par an en moyenne au cours des 4 dernières années,
- que nous avons dégagé un excédent de fonctionnement de 1,6 million d'euros (différence entre les recettes et les dépenses), tout cela, je le répète, sans augmenter les impôts locaux pour la part communale. Cet excédent sera utilisé en 2012 pour rembourser l'annuité en capital de l'emprunt mais aussi et surtout pour payer, entre autres, les travaux en cours de la route de Blactot et des abords de la route de Saint Côme. Je tiens enfin à souligner que lors de l'analyse des comptes par la comptable du trésor, cette dernière a relevé que les finances de la ville étaient tout à fait saines.

Je suis à la disposition de toute personne qui souhaiterait obtenir des informations complémentaires sur les finances communales.

Votre maire : Jean Pierre Lhonneur

Dans ce numéro :



Le Ministre délégué au logement à Carentan ⁹



L'histoire du Vieux Lavoir des Fontaines ⁹

AVRIL 2012

Cadre de Vie

- 3 Le disque européen de stationnement : information de la police municipale
- Urbanisme : parcelles agricoles en zones humides
- 4 L'eau : quelques conseils pratiques

Economie et Social

- 5 Cantine : aide financière
- Chômage et RSA
- 6 Gros plan sur l'entreprise NEE
- 8 Comité Seniors
- Réunion de quartier : centre ville et quartier du port
- 9 Visite ministérielle : Benoît APPARU

Carnet

- 10 Etat Civil : 2^{ème} semestre 2011

Informations pratiques

- 11 Décisions du Conseil Municipal
- 12 Coordonnées utiles
- 13 Don du sang
- 14 Visite des malades en milieu hospitalier
- Téléthon 2011 : remise officielle des fonds
- 15 Modélisme

Tribune Libre

Festivités - Culture

- 16 Cinéma municipal «Le Cotentin» : de la bobine au numérique
- 17 Manifestations du 6 juin : Programme
- 18 Foire à la bouture
- 6^{ème} Festival des Marais
- 19 Pour la petite histoire : l'histoire du vieux lavoir des Fontaines
- 20 Programme des manifestations



LE DISQUE EUROPÉEN DE STATIONNEMENT

Information de la Police Municipale

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le disque de stationnement des zones bleues est devenu européen. Suite à un décret paru au journal officiel du 21 octobre 2007, le disque de stationnement européen est validé et s'applique à tous les pays de la zone européenne. Afin de simplifier et d'unifier les règles de stationnement en Europe ce nouveau disque de stationnement remplace donc le modèle français actuel et instaure de nouvelles règles.



Concrètement, le nouveau disque possède quelques différences : l'ancien comportait deux fenêtres, « heure d'arrivée » et « heure de départ », avec une durée de stationnement figée alors que le nouveau ne comporte que « l'heure d'arrivée ».

Le temps maximal de stationnement autorisé est déterminé librement par la collectivité. Pour la Ville de Carentan, il est de **1h30** sauf mention spéciale dans certaines zones. Le disque doit être apposé sur la face interne du pare-brise ou, à défaut, sur la partie

avant du véhicule. Le conducteur doit positionner la flèche du disque sur le trait qui suit celui du moment de son arrivée (par tranche de 10 minutes).

Ce disque doit être utilisé dans la zone bleue du lundi au samedi entre 9h et 18h.

Renseignements : Police Municipale au 02 33 42 74 14

Alain MEUNIER, Adjoint,
Président du comité consultatif de l'Urbanisme, du
Cadre de Vie et de l'Environnement

URBANISME

Propriétaires de parcelles agricoles en zone humide, renseignez-vous

Exonération de la taxe foncière sur le non bâti des parcelles situées en zone humide.

Par délibération en date du 17 juin 2011, le Conseil Municipal de Carentan a voté l'exonération à 100% de la part communale et intercommunale du foncier non-bâti pour cinq ans renouvelables pour les parcelles agricoles situées en zone humide.

Un arrêté fixant la liste des parcelles concernées ainsi qu'un plan ont été élaborés en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Pour bénéficier de cette exonération, le propriétaire doit s'engager à :

- Conserver le caractère de zone humide des terrains,
- Ne pas détruire l'avifaune,
- Ne pas retourner les parcelles.

Les propriétaires intéressés doivent :

- Déposer un dossier de demande d'exonération avant le 20 novembre de l'année précédant la première année d'exonération fiscale en mairie.

Ce dossier doit comporter :

- 1- Un exemplaire original de l'**engagement de gestion** complété et signé par le propriétaire de la parcelle. En cas de bail, l'engagement doit être cosigné par le preneur des parcelles.
- 2- La liste des **parcelles cadastrales** pour lesquelles l'exonération est demandée, la nature de culture (prés ou landes) des parcelles et leur superficie.
- 3- Un **plan de situation** des parcelles engagées à une échelle de 1/25 000^{ème}.
- 4- L'extrait de **matrice cadastrale** au nom du demandeur ou l'attestation notariée de propriété si la matrice n'a pas été actualisée.
- 5- Le **plan cadastral** des parcelles.

Contact : Mairie de Carentan, Anne MAHEUX au
02 33 42 74 23 les mardis, jeudis et vendredis.

Anne MAHEUX,
Responsable du Service Urbanisme



L'EAU

Quelques conseils pratiques

Vous emménagez dans un nouveau logement...

Si l'eau n'est pas comprise dans vos charges locatives vous devez impérativement souscrire un contrat d'abonnement auprès de nos services.

Contactez-nous dans les 3 jours qui précèdent la prise du logement pour laisser le temps à nos techniciens de vérifier le compteur, les fuites...

Vous vendez votre habitation, vous quittez votre logement...

Prévenez nos services dans les 3 jours pour convenir d'un rendez-vous sur place, afin de relever l'index du compteur et résilier votre contrat d'abonnement. **Attention sans cette démarche les consommations postérieures à votre départ vous seront facturées.**

Laissez un libre accès au compteur

Une fois par an, le contrôleur relève le compteur de votre habitation. S'il est situé à l'extérieur de votre habitation, veillez à laisser un accès aisé et dégagé au citerneau abritant le compteur. S'il est situé à l'intérieur, évitez de l'encombrer par des meubles ou objets lourds.

Souvenez-vous qu'un accès libre à votre compteur vous permettra de couper l'eau rapidement en cas de situation urgente.



Attention aux fuites d'eau!

Surveillez votre compteur. Pour ne pas avoir de mauvaises surprises à la réception de votre facture, relevez de temps en temps votre compteur d'eau. Vous aurez une indication de votre consommation. Si celle-ci vous paraît importante, relevez l'index du compteur, ne consommez pas d'eau pendant quelques heures, puis relevez à nouveau. Si l'index a varié, vous avez sans doute une fuite sur votre installation après compteur. Procédez rapidement à la réparation.

Protégez votre compteur

Pensez à protéger votre compteur contre le gel et les dégradations. Si une détérioration de ce dernier se produisait, son remplacement serait à votre charge.

BON A SAVOIR

Un robinet en goutte à goutte perd environ 4 litres/heure soit 35 m³/an!

Un filet d'eau, 16 litres/heures soit 140m³/an et

Une chasse d'eau bloquée : 25 litres/heure soit 220m³/an, l'équivalent de consommation d'une famille de 5 personnes pendant 1 an!!!

QUELQUES NOTIONS A GARDER EN MEMOIRE

Un adulte consomme en moyenne 140 litres d'eau / jour.

Une personne consomme en moyenne 50 m³/an

Deux personnes consomment en moyenne 90 m³/an

Une famille de quatre personnes consomme entre 120 et 150 m³/an.

Pour toute question ou problème contactez le service de l'Eau

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 / 13h15 à 17h30
au 02.33.42.74.22

En cas d'urgence le soir et le week-end au 02.33.42.74.00

LE NOUVEAU TAUX DE TVA AUGMENTE
D'ENVIRON 2€ LE MONTANT D'UNE FACTURE ANNUELLE D'EAU
ET D'ASSAINISSEMENT POUR UNE CONSOMMATION D'ENVIRON 120 M³

A compter du 1^{er} janvier 2012, la 4^{ème} loi de finances rectificative (n°2011-1978 du 28 décembre 2011) a introduit une réforme du taux réduit de TVA de 5,5 et ajoute une TVA intermédiaire de 7 %.

Tous les services relatifs à la distribution de l'eau (abonnement, consommation) considérés comme de première nécessité ne sont pas concernés par cette réforme (abonnement, prix du m³, location et entretien du compteur, redevances liées à la «préservation des ressources» et à la «lutte contre la pollution», ...).

Cependant, le taux de TVA passe à 7 % sur les autres éléments de la facture d'eau en particulier la collecte et le traitement des eaux usées, c'est à dire l'assainissement (abonnement, prix au m³, travaux effectués dans le cadre des habitations de plus de 2 ans, nouveaux branchements, frais de mise en service, contrôle de branchement, ...).

Yannick LUTHI-MAIRE,
Responsable du Service Eau et Environnement



RESTAURATION SCOLAIRE Aide financière

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le CCAS de la ville de Carentan propose une aide financière sur le prix du repas du restaurant scolaire.

Pour pouvoir y prétendre, vous devez être domiciliés à Carentan et vos enfants être scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires publiques ou privées de la commune.

En décembre dernier, un courrier d'information a été distribué à chaque enfant par les responsables d'établissements scolaires.

Pour d'autres renseignements, contacter soit la Mairie de Carentan (écoles publiques) soit le secrétariat de l'école Notre Dame (écoles privées).

Eugénie MOISSET, Adjointe,
Présidente du comité consultatif Affaires Sociales

CHOMAGE et RSA

RSA

Au 31 décembre 2011, le nombre d'allocataires du RSA s'élevait à 255.

NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI

	Carentan	Canton de Carentan
31 décembre 2009	296	480
31 décembre 2010	325	514
31 décembre 2011	301	482

Les chiffres inscrits dans ce tableau concernent les demandeurs de catégorie A, c'est-à-dire les personnes inscrites à Pôle Emploi n'exerçant aucune activité professionnelle.

Notons qu' à fin 2011, le nombre de demandeurs d'emploi de Carentan et de sa région était revenu à la situation de la fin d'année 2009.

Jean-Pierre LHONNEUR, Maire



Aujourd'hui **GROS PLAN SUR ...**

L'entreprise Hubert NÉE

L'entreprise

La société créée en 1986 à St Gilles est venue s'implanter à Carentan en 2000.

2 activités

Le transport frigorifique

Spécialisée dans le transport frigorifique exclusivement entre la Bretagne et la Basse-Normandie, l'entreprise compte 10 ensembles routiers (camions remorques).



L'entreposage

Deux unités de stockage pour une capacité totale de 11 000 palettes :

- celle de Carentan, équipée de racks¹, d'engins de manutention et d'un outil informatique adapté,
- une autre située à Bayeux, sous l'enseigne «N.S.E».

Sur ces deux sites, l'entreprise propose également d'autres prestations comme la préparation de commandes (le picking), la gestion des stocks, ...

Effectif

La société emploie 20 personnes.

Les clients

Les sociétés de l'agroalimentaire, les expéditeurs de légumes, les maraîchers, la grande distribution, ...



¹ Racks (Palettier) : Rayonnage pour palettes, composé de plusieurs échelles et lisses délimitant les emplacements de stockage. Déf. agrojob.com



10 camions frigorifiques aux couleurs de l'entreprise sillonnent les routes de la Basse-Normandie et de la Bretagne

Rencontre avec Hubert NÉE, Directeur Général

AH : *Comment avez-vous été amené à créer une entreprise de transports qui porte votre nom ?*

HN : Je n'étais pas prédestiné au transport, il ne s'agissait pas d'une vocation. Pour preuve, je suis entré dans la vie professionnelle en tant que négociant en bestiaux. Voyant que cette voie n'offrait plus d'avenir prospère, je me suis penché sur l'économie de la région, l'agroalimentaire. C'est alors qu'en 1986, avec un camion, j'ai proposé mes services pour le transport des produits de ces entreprises locales. Je n'ai cessé l'activité du négoce en bestiaux qu'en 2007. J'ai ainsi cumulé pendant plus de vingt ans les deux métiers.



AH : *La situation géographique de Carentan est-elle un atout pour vos activités ?*

HN : Carentan est un bassin industriel très dynamique dans notre département. Cependant le Cotentin reste « le bout du monde ». C'est pourquoi je ne cherche pas à ce que nos activités prennent de l'ampleur car nous serions certainement dans l'obligation de nous délocaliser au moins vers la région caennaise et je ne le souhaite pas.

AH : *La localisation est-elle le seul frein à toute idée de développement de votre société ?*

HN : Pour la partie stockage, tout se passe plutôt bien mais la réglementation qui s'applique au transport (les taxes, le prix des carburants, les sanctions encourues en cas de dépassement d'heures, ...) fait peser une pression devenue trop lourde. Je conserve mon parc de véhicules mais je ne l'étendrai plus.



AH : *Pour résumer, on peut donc dire que votre objectif principal est de maintenir la cadence qui est la vôtre aujourd'hui tout en vous adaptant à l'économie de la région ?*

HN : Oui, voilà, on s'adapte. Nous adaptons nos structures et notre matériel à nos clients et leurs produits. Par exemple, pour l'entrepôt situé à Bayeux, nos clients sont, pour beaucoup, issus de l'industrie pharmaceutique. Ici, à Carentan, nous stockons pour des clients tels que Mont-Blanc, Cargill, OTOR, ...

AH : Audrey HASLEY
HN : Hubert NÉE



Hubert NÉE
Z.I. de Pommenauque
BP 212
50 500 CARENTAN
Tél : 02 33 71 66 50
Fax : 02 33 71 66 51



COMITE SENIORS

Sortie annuelle

Le mercredi 18 Juillet, le comité consultatif Seniors vous proposera une journée à l'hippodrome de Graignes.

Au programme : Visite de l'école des jockeys, Repas au restaurant panoramique et suivi des courses. Ce sera une rencontre PMU, avec quinté en direct de Graignes.

Comme annoncé dès l'an dernier, cette sortie est réservée aux Seniors de 72 ans et plus. Les inscriptions seront prises du 25 juin au 09 juillet à la mairie ou par téléphone au 02.33.42.74.00.

Transport Ville

Nous vous rappelons que les minibus de la ville sont à votre disposition pour vous transporter en centre ville et vers les 3 grandes surfaces les :

Lundis de 10h à 12h

Jeudis de 14h à 16h30

Vendredis de 10h à 12h

Sur demande en mairie la veille ou en cas d'urgence, au plus tard 1h avant le départ du véhicule.

Nicole LEGASTELOIS, Adjointe,
Présidente du comité consultatif Seniors

REUNION DE QUARTIER

Mercredi 1^{er} février, c'est à la salle des fêtes que les habitants du centre ville et du quartier du port avaient été invités pour une réunion de quartier.

Jean-Pierre LHONNEUR, Maire, a tout d'abord informé sur les projets en centre ville : le Pôle santé, l'achat de la maison « Legret » et le projet de construction à cet endroit, puis la parole a été donnée aux participants.

Ce sont les problèmes de bruit, de nuisance, de sécurité et d'incivilité qui ont ouvert le débat : le bruit des scooters et des motos en ville, le regroupement et stationnement des jeunes rendant parfois bien difficile l'accès aux logements (rue de l'Arsenal), le danger aux abords de la piscine (stationnement de véhicules), les incivilités de voisinage (bruit, menaces,...), les stationnements (rue Jean Truffaut) et l'accès à la rue Séblin dangereux pour les riverains.

Les élus ont ensuite noté la demande d'une aire de jeux en centre ville (au square Mac Aullif), le manque de poubelles en ville et aux abords du port, des containers trop vite remplis à la salle des fêtes, un éclairage insuffisant place de la République, une signalétique inexistante pour découvrir la ville et son patrimoine, le mauvais état du circuit promenade aux abords du port et le manque d'informations sur la faune (animaux marins) et la flore (animaux marins), une demande de séance de cinéma l'après-midi en semaine, une saison culturelle peut être trop élitiste.

Et pour répondre aux questions, le Maire a informé sur les projets de construction à la Guinguette (avec Manche Habitat), l'avenir du square Mac Aullif (il ne va pas être transformé en parking, son aménagement paysager va être entièrement refait il sera légèrement diminué), le souhait d'améliorer la bibliothèque (une phase d'étude est en cours), les travaux de la route de Blactot, l'accès au parking de la piscine, ...

Avant de clore ce moment d'échange, Jean-Pierre LHONNEUR a rappelé les différents projets au marché aux bestiaux, à savoir la création d'une unité de méthanisation, l'implantation de la clinique vétérinaire, l'accueil des Maîtres Laitiers et l'arrivée d'une entreprise spécialisée dans le matériel agricole.

Mais ce sont deux participants qui ont souhaité conclure cette réunion de quartier et je vous livre leurs réflexions :

« Nous avons beaucoup critiqué (ce n'est que pour mieux progresser) mais je tiens à dire que beaucoup de travail a été fait depuis notre arrivée à Carentan, il y a 5 ans. On se plaît ici ! »

« Je veux dire et remercier la municipalité pour sa réelle volonté de participer à une liaison mairie, associations et commerçants. ».

Annie-France FOSSARD, Adjointe,



VISITE MINISTERIELLE

Benoist APPARU, Ministre du Logement

C'est à l'invitation de Philippe GOSSELIN, Député de la Manche, que Benoist APPARU s'est rendu dans notre département le vendredi 2 mars. D'abord accueilli à St-Lô puis à l'éco-hameau de Hébécrevon, il a poursuivi sa visite à Carentan accompagné du Préfet de la Manche, du Député Philippe GOSSELIN et du Sénateur Philippe BAS.

L'HABITAT À CARENTAN

Le Ministre a débuté sa visite carentanaise à l'Hôtel de Ville, accueilli par Jean-Pierre LHONNEUR et les élus de la Communauté de Communes.

Dans son discours de bienvenue, le Maire a d'abord fait état de l'attractivité et du dynamisme de la ville et de sa région en mettant l'accent sur l'activité industrielle et la « réelle volonté de mettre l'emploi au premier plan ». Il a ensuite fait part des difficultés rencontrées dans le domaine du logement et « d'une certaine carence en logements corrects sur Carentan, en provenance du domaine privé ». Pour favoriser la rénovation, Jean-Pierre LHONNEUR a proposé que les propriétaires soient davantage incités à rénover les logements qu'ils proposent à la location, logements trop souvent vétustes



Avant de quitter l'Hôtel de Ville, Benoist APPARU a signé le Livre d'or de la Ville

et sans confort, grâce à des aides mieux ciblées, type OPAH. Le Maire a également fait part au Ministre de « la priorité à ré-urbaniser les centres-villes et les bourgs plutôt que de lancer de nouveaux lotissements qui consomment des terres agricoles ». La demande de logement est forte à Carentan, les nouveaux lotissements se trouvent rapidement occupés et Jean-Pierre LHONNEUR souhaite améliorer « l'adéquation entre l'emploi et la qualité de l'habitat proposé » afin de maintenir la vitalité de la cité. En réponse, le Ministre a été clair, la restriction budgétaire imposée par la crise ne permet pas à l'Etat de débloquer des aides publiques supplémentaires : « il ne faut pas attendre de l'Etat un chèque » a-t-il dit en substance, assurant toutefois qu'il étudierait le dossier de Carentan.

RENCONTRE AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Après avoir pris connaissance de la situation de Carentan en matière de logement, Benoist APPARU a pu échanger pendant deux heures avec les Présidents des Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg, Granville, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture), le Président départemental de la fédération du bâtiment et les dirigeants des principales industries carentanaises.



BENOIST APPARU

Age 42 ans

Fonction ministérielle

Ministre délégué au Logement après avoir été secrétaire d'Etat au logement auprès de la ministre de l'Ecologie, Nathalie KOSCOSKO-MORIZET.

Mandats locaux

Conseiller régional de Champagne-Ardenne.
Premier adjoint au Maire de Chalons-en-Champagne



de gauche à droite : Bruno ZANELLO, Président de la fédération départementale du bâtiment; Benoist APPARU, Ministre délégué au Logement; Jean-Pierre LHONNEUR, Maire de Carentan; Philippe GOSSELIN, Député de l'arrondissement de St-Lô et Adolphe COLRAT, Préfet de la Manche

Naissances

- | | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Le 05.07.11 Samuel LAMAZURE | Le 07.09.11 Timéo PALMIERI |
| Le 10.07.11 Joham BARRU | Le 19.09.11 Noam DURAND |
| Le 11.07.11 Rayan VEISS | Le 19.10.11 Enzo VEISS |
| Le 05.08.11 Timéo LE BRETON | Le 20.10.11 Manon LEMONNIER |
| Le 08.08.11 Amaury MILLET | Le 05.12.11 Maxence REGRIN |
| Le 09.08.11 Tiffany GALLAS | Le 08.12.11 Maxence PASQUETTE |
| Le 11.08.11 Siméon JEANNE | Le 09.12.11 Lucas CHEFDEVILLE |
| Le 19.08.11 Jules OZOUF | Le 09.12.11 Shelby SCHECK |
| Le 31.08.11 Farah VEISS | Le 14.12.11 Timéo FRÉRET |
| Le 31.08.11 Nolan YVET | Le 20.12.11 Isaac FOSSEY |
| Le 01.09.11 Iris GUIVARC'H | Le 25.12.11 Mailla EHONIA AYEBA |

Mariages

- Le 02.07.11 Frédéric MARIE, chauffeur routier et Marie-Laure GERVAIS, agent de service
Le 02.07.11 Nicolas HAIZE, agriculteur et Hélène MARIE, assistante de direction
Le 09.07.11 Cyrille HAMON-MARIE, vendeur pièces automobile et Gaëlle LEGARDIEN, assistante maternelle
Le 15.07.11 Patrick PILOT, ambulancier et Fadia ABDULKARIM, conseillère de gestion
Le 06.08.11 Flavien ANQUETIL, extrudeur et Alina TILLIOT, assistante maternelle
Le 06.08.11 Sébastien MONCOMBLE, maçon et Angéline FRANÇOISE, sans profession
Le 20.08.11 Cédric LESCOT, sapeur pompier de Paris et Justine LEPESQUEUX, élève gendarme
Le 20.08.11 Samuel MENANT, porteur funèbre-Marbrier et Céline ANDRÉ, mère au foyer
Le 03.09.11 Christian SIMON, sans profession et Angélique HEBERT, hôtesse de caisse
Le 24.09.11 Paul ANGER, responsable de magasin et Lorène SAMSON, employée d'étude notariale

Décès

- | | |
|--|---|
| Le 02.07.11 Albert LEPIC | Le 04.10.11 Jeanne LE RIVAGER veuve LEPOITTEVIN |
| Le 02.07.11 Jeanne LECOURTOIS veuve LEPAISANT | Le 04.10.11 Josèphe ZURKIRCHEN veuve BROULT |
| Le 08.07.11 François RAYBAUD | Le 12.10.11 Raymond LEDOLLEY |
| Le 11.07.11 Léon PERROTTE | Le 24.10.11 Madeleine BOISSEL veuve BLANCHARD |
| Le 11.07.11 Jacky CLERGEAU | Le 28.10.11 Cécile MAUREY veuve LEVIONNAIS |
| Le 16.07.11 Guy SAMSON | Le 03.11.11 Georges MICHEL |
| Le 21.07.11 Yvonne LEMONNIER | Le 04.11.11 Gaston VIMARD |
| Le 23.07.11 Jean GUÉGAN | Le 07.11.11 Serge VENDREDY |
| Le 25.07.11 Micheline LEPOT veuve BERCERON | Le 08.11.11 Yvonne RONCERAY |
| Le 26.07.11 Paul MARIE | Le 09.11.11 Alfred PHILIPPE |
| Le 11.08.11 Stanislas MELNYK | Le 17.11.11 Claudette MONPOU épouse DUPREY |
| Le 27.08.11 Bernard GOURBESVILLE | Le 24.11.11 Michel LEBRETON |
| Le 28.08.11 Micheline CAVELIER épouse CLEMENT | Le 02.12.11 Eddie FISCHER |
| Le 03.09.11 Pascale LEFEBVRE | Le 02.12.11 Simone DEBONS épouse HAMCHIN |
| Le 17.09.11 Adrienne TAPIN | Le 15.12.11 Gérard LECLÈRE |
| Le 17.09.11 Bernard LEFRANT | Le 19.12.11 Claude LENEVEU veuve SÉBIRE |
| Le 20.09.11 Guy HERVÉ | Le 21.12.11 Camille LESCALIER |
| Le 24.09.11 Jean SALMON | Le 27.12.11 Laurent LE MOAL |
| Le 28.09.11 Madeleine DESVAGES veuve POVEDA ALBORS | Le 28.12.11 Louis SIMON |
| Le 30.09.11 Suzanne JEANNE veuve CAVALIER | |



DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cette rubrique résume les principales décisions du Conseil municipal, chacun n'ayant pas forcément accès à la presse quotidienne, ce condensé sera désormais communiqué régulièrement dans le bulletin municipal.

Réunion du 24 novembre 2011

Taxe d'aménagement

Le taux de la taxe d'aménagement appliquée au 1^{er} mars 2012 est fixé à 2,5%. Certains locaux d'habitation ouvrant droit au taux réduit de TVA peuvent en être exonérés.

Tarifs 2012

Les tarifs des prestations municipales 2012 sont approuvés par le Conseil municipal. Réévalués en moyenne du coût de l'inflation, ils concernent les animations destinées aux jeunes, la bibliothèque municipale, l'école de musique, les droits de place, les locations des salles municipales, etc.

Pôle de santé et cession à la Communauté de Communes

La construction du futur pôle de santé relevant de l'intercommunalité, la ville décide la cession à la Communauté de Communes d'un ensemble comprenant un garage, une maison d'habitation, l'immeuble actuel de la maison médicale et un petit terrain à usage de parking, le tout situé avenue Qui qu'en Grogne.

Cession d'une parcelle à « Coliservice »

Afin de faciliter le développement de l'entreprise, le Conseil municipal décide la vente à Coliservice d'un délaissé de terrain contigu, de 500 m², au prix de 5000€.

Motion de soutien à l'installation des Maîtres Laitiers

Le Conseil municipal soutient sans réserve l'engagement conjoint de la commune de Méautis et de la Communauté de Communes de Carentan en Cotentin pour l'implantation des « Maîtres Laitiers », s'agissant d'un investissement majeur pour l'économie locale.

Nouveau quartier d'habitation

La société Neill Ingénierie a présenté l'offre la plus avantageuse retenue pour les travaux du prochain lotissement des Fontaines estimés à 250000€. Etablissement des plans définitifs en cours. Renseignements en mairie.

Démolition d'un immeuble vétuste rue Giesnard

L'entreprise Demotech a présenté la meilleure offre pour un montant de 38 272 € HT, démolition aujourd'hui achevée. A cet emplacement doit être construit un immeuble.

Numérisation du Cinéma « Le Cotentin »

L'offre de l'entreprise Ciné Service a été retenue, pour 59 897 €. Travaux aujourd'hui terminés pour la salle N° 1. Des travaux de rénovation du chauffage des salles ont également été faits.

Route de Blactot

Les travaux de réfection de la route de Blactot seront

effectués du 13 février au 10 mars pour un montant de 202 000 € par l'entreprise Eiffage avec cheminement sécurisé pour piétons et cyclistes.

Réunion du 20 décembre 2011

Rapport annuel sur la qualité de l'eau et de l'assainissement

On a noté en 2010 une baisse significative des consommations d'eau, de l'ordre de 20%. Le réseau est en sensible amélioration et de bonne qualité pour 88% des canalisations. Reste 12% des réseaux à améliorer suivant un plan des canalisations à remplacer chaque année. En 2010 le taux de renouvellement des réseaux a été de 4,02%. L'eau distribuée est de bonne qualité et conforme aux normes en vigueur

Pour les eaux usées les coefficients épuratoires sont bons sur l'ensemble des paramètres (<90%). L'effort va être porté sur les conventions nouvelles avec les industriels pour le suivi des effluents de leurs entreprises et l'amélioration de la capacité de traitement de la station d'épuration.

Tarifs eau et assainissement

La baisse globale des consommations entraîne une perte de recettes pour la Régie de l'eau dont les frais fixes, personnel, entretien et renouvellement des réseaux demeurent les mêmes. Pour l'équilibre du budget une augmentation des prix s'avère nécessaire, votée comme suit à l'unanimité du conseil municipal:

Eau:

Abonnement (inchangé) = 20,00 €

Ouverture /fermeture (inchangé) = 30,00 €

1^{ère} tranche (de 0 à 6000 m²) = 0,5420 € le m²

2^{ème} tranche (plus de 6000 m²) = 0,4788 € le m²

Assainissement:

Abonnement (inchangé) = 14,00 €

1^{ère} tranche (de 0 à 6000 m²) = 1,5714 € le m²

2^{ème} tranche (de 6000 à 12000 m²) = 1,2547 € le m²

3^{ème} tranche (de 12000 à 24000m²) = 1,1077 € le m²

4^{ème} tranche (plus de 24000 m²) = 0,9488 € le m²

Desserte en eau et assainissement de l'usine des « Maîtres Laitiers »

Deux conventions sont à intervenir entre la ville de Carentan et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Auvers Méautis d'une part, et avec la commune de Méautis d'autre part, pour les dessertes en eau et assainissement de la future usine des Maîtres Laitiers.

Subvention aux paralysés de France

La commune verse 200 € à leur association pour aider à l'acquisition d'un minibus adapté.



DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

Réunion du 9 février 2012

Subventions 2012 aux associations

Maintenues globalement au même niveau qu'en 2012 et se répartissant ainsi : 50 350 € aux associations sportives, 44 295 € pour la vie associative et culturelle, 2 965 € aux associations caritatives, 24 960 € aux associations scolaires et extra scolaires et 19 000 € aux associations hors Carentan.

Route de Blactot

Sollicitation d'une subvention de l'Etat pour des travaux en cours de réalisation, arrêtés à 202 813 €.

Numérisation des salles de cinéma « le Cotentin »

Compte tenu du soutien à la numérisation des salles de cinéma à hauteur de 90% des travaux, le Conseil municipal approuve la prochaine réalisation des travaux de numérisation de la 2^{ème} salle.

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Il s'agit de la concrétisation d'une pratique existante et qui revient à officialiser les échanges d'informations

entre tous les acteurs de terrain concernés, à définir les objectifs de préservation de la sécurité, à déterminer les conditions de fonctionnement des acteurs concernés, à encourager les initiatives en matière de prévention. Depuis 2008 le Maire réunit chaque lundi la Police Municipale et la Gendarmerie afin de faire le point de la semaine écoulée. Le CLSPD s'ouvrira à d'autres personnes : Préfet, Procureur de la République, représentants de services compétents etc.

Boulodrome

Le Maire est autorisé par le Conseil municipal à déposer un permis de construire dans le cadre de la construction d'un boulodrome avec abri à proximité du marché couvert.

Réseaux d'assainissement et diagnostic

Le bureau d'études IC Eau et Environnement est chargé de réaliser un diagnostic des réseaux pour 47235€. Une demande de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est sollicitée par le Conseil municipal.

Travaux de restauration à l'église Notre Dame

Le Maire est autorisé à signer les marchés pour la restauration du porche et du portail sud ainsi que les balustrades des travées sud est.

COORDONNEES UTILES

Communauté de Communes



Les bureaux de la Communauté de Communes sont désormais installés dans le bâtiment de l'ancienne DDE, sur le Port de Carentan. Contrairement à ce que le bulletin communautaire annonçait les horaires restent, pour le moment, inchangés.

Rappel des horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 & de 13h15 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 12h15 & de 13h15 à 16h30.

La nouvelle adresse postale :

2 Le Haut Dick
BP 339
50 500 CARENTAN

Les coordonnées téléphoniques et électroniques ne changent pas :

standard 02 33 71 90 90

Fax. 02 33 71 90 91

courriel : contact@cc-carentan-cotentin.fr

GrDF

Depuis la parution du dernier bulletin qui vous proposait les contacts utiles de GDF SUEZ, le numéro à composer pour le raccordement au gaz naturel a changé. Il faut désormais appeler le 09 69 36 35 34 (Numéro Cristal - Appel non surtaxé).

**Besoin de conseils sur le gaz naturel
et votre raccordement au réseau ?**

N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE



l'énergie est notre avenir, économisons-la !



DON DU SANG

l'Amicale des donneurs de sang bénévoles de Carentan et sa région

Historique de l'Amicale

L'amicale des donneurs de sang a été créée par Marcel PIERRE le 23 octobre 1958, elle se dénommait Amicale des Donneurs de sang bénévoles de Carentan et son Canton.

En 1966, son créateur et pionnier devenu Président d'honneur recevait la croix d'officier du PMAC (Patrie Art Humanisme Civisme) au titre des donneurs de sang. Différents Présidents se sont succédés : Charles JAUNET de juillet 1964 à septembre 1964, Maurice GARNIER de septembre 1964 à mars 1969. Puis, en 1969, Eugène LEFEVRE fut élu Président, il le restera jusqu'en 1997. Avec Marcel PIERRE, ce sont deux figures emblématiques qui resteront dans la mémoire de tous.

Le Président actuel

Jacky BAUCHEZ est Président depuis le 8 février 1998, il fut décoré de la croix de commandeur en février 2007. A sa demande, en 1999, l'amicale changeait de titre et devenait, après délibération en assemblée générale, l'Amicale des donneurs de sang bénévoles de Carentan et sa Région.

Les bénévoles

L'amicale est gérée par une équipe composée de 11 membres du bureau. 8 personnes assurent le service restauration lors des collectes de sang. Tous sont bénévoles.

Chaque année a lieu une remise de diplômes concernant le don du sang lors de notre assemblée générale et nous organisons une soirée familiale pour remercier tous les donneurs.

Pour 2012, 9 demi-journées de collecte de sang sont organisées à la salle des fêtes de Carentan. Les donneurs sont toujours très nombreux et fidèles aux invitations, les membres de l'amicale les remercient.

Jacky BAUCHEZ,

Président de l'Amicale des donneurs de sang bénévoles de Carentan et sa région



La collecte par l'EFS «Etablissement Français du Sang»

Le don de sang dit « total » est le plus courant, mais il est également possible de donner uniquement ses plaquettes ou son plasma. A Carentan, le don « total » et le don de plasma sont pratiqués.

Le don de sang «total»

On prélève entre 400 et 500 ml de sang, en fonction du volume sanguin du donneur. Une femme peut donner son sang 4 fois par an, un homme 6 fois, en respectant un délai d'au moins 8 semaines entre chaque don. Après le prélèvement, les trois principaux composants sanguins (plaquettes, globules rouges et plasma) sont séparés.

Le don de plasma

On prélève en aphérèse¹ jusqu'à 750 ml de plasma au donneur, puis on lui restitue ses autres composants (globules rouges et plaquettes). Il est possible de donner son plasma toutes les 2 semaines, dans une limite de 24 fois par an.

Les polytraumatisés (chirurgie dans les accidents graves), les grands brûlés, les hémophiles, les patients souffrant de troubles immunitaires graves, ont besoin de plasma. Celui-ci leur est délivré soit par transfusion, soit sous la forme de médicaments.

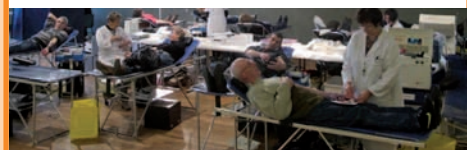
Le don de sang s'effectue en plusieurs étapes :

- le donneur potentiel est accueilli par un(e) secrétaire de l'EFS, qui lui remet un questionnaire à remplir : le questionnaire pré-don,
- il est ensuite reçu par un médecin de l'EFS pour un entretien confidentiel. Il s'agit de vérifier son aptitude à donner son sang,
- la personne donne son sang. Le prélèvement, effectué par un(e) infirmier(e), dure environ 10 minutes pour le don de sang total, et est plus long pour le don de plaquettes et le don de plasma (1h30 et 1h),

DATES DES PROCHAINES COLLECTES 2012

À CARENTAN

- Jeudi 19 avril,
- Jeudi 03 mai,
- Jeudi 28 juin,
- Jeudi 16 août,
- Mercredi 19 septembre,
- Mercredi 24 octobre,
- Jeudi 22 novembre,
- Jeudi 20 décembre.



Les collectes sont organisées à la salle des fêtes de 14h à 18h30

- le donneur est invité à prendre une collation à l'issue du don. Il est indispensable de bien s'hydrater et de se restaurer après un don de sang.

Pour donner son sang, il faut **avoir entre 18 et 70 ans.**

Les donneurs de groupe O, dits « donneurs universels », sont particulièrement recherchés car leur sang peut être transfusé à un très grand nombre de patients.

¹Les dons, dits « par aphérèse », font appel à une technique plus spécialisée : au moyen d'un séparateur de cellules, les différents composants sanguins sont triés. Seul celui dont on a besoin est prélevé et les autres sont restitués au donneur.

Source EFS
www.dondusang.net



VISITE DES MALADES EN MILIEU HOSPITALIER (VMEH)

Ils ont besoin de vous

VMEH, ce sigle ne vous dit probablement rien mais c'est pourtant le nom d'une association reconnue d'utilité publique par le décret du 09-01-07, qui réunit plus de 8 000 bénévoles, assurant 2.000.000 visites dans un millier d'établissements.

L'association est présente sur tout le territoire français (y compris la Guadeloupe et la Réunion) depuis plus de 200 ans. Historiquement à l'origine de cette association, la Comtesse de SAISSEVAL qui consacra sa vie à cette noble cause et créa « L'œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux » en 1801.

Actuellement présidée par Marie-Jeanne MAES, cette association permet à de nombreuses personnes âgées de trouver une écoute, une présence ainsi que le réconfort nécessaire à leur bien-être moral et affectif.

Apolitique et non confessionnel, ce projet a pour but de combattre la solitude et l'ennui auxquels font face les personnes du 3^{ème} âge, dans un total respect de la liberté de chacun.

Le meilleur remède contre l'éloignement et l'isolement restant le lien social, la VMEH met un point d'honneur à adoucir le séjour des patients par le biais de ses bénévoles, véritables intermédiaires entre le monde extérieur et les hôpitaux et/ou maisons de retraite.

L'association à but non lucratif est désormais présente à Carentan et recherche des bénévoles pour mettre en place cette action humanitaire de proximité. Comme se plaisait à le dire l'Abbé Pierre : « On n'est jamais heureux que dans le bonheur qu'on donne. Donner, c'est recevoir », alors n'hésitez pas à rejoindre cette action.



Coordonnées locales
Ghislaine GOUHIER, Présidente de VMEH Manche
14 Impasse Gouberville
50 100 CHERBOURG OCTEVILLE
02 33 78 07 07
www.vmeh50.free.fr
vmeh50@sfr.fr

TELETHON 2011 : 4 351,46 € COLLECTES A CARENTAN

Remise officielle des fonds

Mercredi 25 janvier, les organisateurs du Téléthon à Carentan ont remis le chèque de 4 351,46€ à Eliane GRAVEY, coordinatrice Téléthon Manche.

Jean-Pierre LHONNEUR, Maire de Carentan, a ouvert la rencontre en rappelant que sans la motivation et la grande implication des personnes mises à l'honneur ce jour, le Téléthon 2011 à Carentan n'aurait pas eu lieu puisque le comité Téléthon s'est trouvé dissous. Les décisions ont dû être prises rapidement et surtout efficacement.

C'est à quelques jours des 2 et 3 décembre 2011, journées Téléthon 2011, que Mickaël MONTIGNY, animateur

sport et jeunesse à la Ville, s'est vu confié la mission de l'organisation et de la coordination de l'opération à Carentan. Le succès de ces journées lui est en grande partie dû « Mickaël a été le grand organisateur » se félicitait le Maire.

Jacques MICLOT, élu coordinateur, a également remercié et vanté les mérites des intervenants. Il associe Gilbert SADOT et son équipe de bénévoles qui ont mis en place un loto qui a rapporté plus de 1 800€ mais aussi toutes les associations qui ont répondu présentes dans « la convivialité et la proximité ».

La somme collectée peut paraître modeste mais elle est en vérité conséquente au regard du temps imparti et témoigne « de la réussite de l'opération à Carentan » concluait Eliane GRAVEY qui invite dès à présent à prendre note de la 26^{ème} édition qui se déroulera les 7 et 8 décembre 2012. Aucun doute qu'avec ces encouragements, Carentan saura relever le défi et apporter son soutien à la lutte contre les myopathies.

Appel aux bénévoles : si vous souhaitez rejoindre l'équipe organisatrice du Téléthon, n'hésitez pas à contacter Mickaël MONTIGNY à la Mairie de Carentan au 02 33 42 74 31.



Jacques MICLOT,
Conseiller municipal, coordinateur TELETHON



MODELISME

Club Modélisme Carentanais Amiral TOURVILLE

Le club Amiral Tourville a été créé, à Carentan, en 1973 par notre ami Jean-Paul Dubost.

Actuellement, il comprend une douzaine d'adhérents. Nous sommes ouverts à tous les types de modélisme. Chacun peut construire ce qu'il désire.

Après avoir réalisé la maquette du hangar à dirigeables d'Ecausseville, le sous-marin Fulton et l'église de Carentan qui est visible dans le hall d'entrée de la mairie, nous sommes en train de



Reprise de la maquette de l'église de Carentan

réaliser la maquette de l'hôtel de ville de Carentan au 1/70^{ème}. Divers modèles de bateaux navigants ou non sont également en cours de réalisation.

Chaque année, nous participons à quelques expositions. En 2011, nous avons participé au salon de la maquette de la Glacière, à celui de Coutances ou encore à la journée du millénaire de la Normandie à l'abbaye de Montebourg.

Une porte ouverte aura lieu dans le courant du mois de juin.

Le club est ouvert tous les vendredis soirs à partir de 20h30. Nous sommes situés juste à côté de la salle des fêtes.



Club Amiral Tourville
Cercle Modélisme Carentanais
4 rue de la Halle
50500 CARENTAN
Président : Didier JALON
Contact : 02 33 71 21 57
Courriel : clubamiraltourville@hotmail.fr

Tribune Libre

Majorité municipale

JP Lhonneur, L Regnault, AF Fossard, X Grawitz, G Crépin, A Meunier, E Moisset, C Suarez, N Legastelois, F Alexandre, J Lemaitre, C Lerosier, F Buiron, M Loquet, B Regnault, R Martin, E Françoise, F Pilot, M Lahougue, F Senepart, J Miclot, N Goubin.

Les réunions de quartier sont l'occasion pour chacun d'exprimer ses souhaits pour sa rue ou pour l'environnement de son habitat: aires de jeux, espaces verts, arbres à élaguer ou à planter, sécurité à améliorer... C'est aussi l'occasion de faire part de soucis: vitesse excessive en ville, stationnements abusifs, rassemblements tapageurs... Ces réunions sont très positives: elles permettent en effet de poser les problèmes et d'étudier leur résolution au mieux de l'intérêt collectif. Rappelons par ailleurs qu'une cellule « vie quotidienne » reçoit en mairie les demandes des riverains du domaine public pour de petits travaux pouvant être réalisés en régie municipale. Précisons aussi que, chaque lundi, la réunion du Maire, de la Gendarmerie et de la Police Municipale fait le point de la semaine écoulée : l'accent y est porté sur la sécurité et son amélioration.

Chaque année 200 nouveaux foyers, en moyenne, choisissent d'habiter Carentan. D'autres familles, moins nombreuses, partent vers d'autres lieux. Ce solde migratoire positif permet le maintien de notre population. Pour ces nouveaux arrivants, nous organisons un accueil au cours duquel Monsieur le Maire fait une présentation de la ville, de l'intercommunalité et des services qu'elles assurent. Cette rencontre, comme celles des habitants des différents quartiers, ou celles instaurées par votre municipalité, qui rassemblent les adolescents à la Maison des jeunes, réunissent les personnes seules, associent les personnes âgées lors du repas mensuel ... ont pour but de contribuer à plus de convivialité et participent à une meilleure cohésion sociale.

Pour le groupe de la majorité,
Louis REGNAULT, 1^{er} adjoint au Maire

Selon l'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales



Opposition municipale

H Houel, V Dubourg, C Guillemette, I Basneville, R Tribouillard, O Jouault, C Violette.

Le 2 novembre 2011, la Chambre régionale des comptes de Basse Normandie a remis son rapport concernant la gestion de la commune de Carentan depuis 2005. Le verdict est le suivant : « **Compte tenu du niveau de son endettement, la situation de la commune reste fragile, le budget de fonctionnement ne permettant pas de dégager un montant d'épargne brute suffisant pour couvrir intégralement le remboursement du capital des emprunts** ».

C'est à quelques nuances près les conclusions de l'étude de fin 2007 que nous avons réalisée au travers d'un petit fascicule intitulé : « Le temps du bilan ». Avec les quelques documents que nous avons en notre possession, nous avons pointé du doigt les difficultés financières de notre commune. L'équipe municipale encore en place aujourd'hui n'avait pas eu de mots assez durs pour railler notre travail et nous accuser de ne pas savoir compter...

Hélas, nous avons bien raison. Et nous allions même plus loin car dans notre projet de 30 pages, nous tenions compte de ce rapport pour élaborer une politique qui visait à baisser les dépenses et augmenter les recettes de manière à offrir à Carentan les équipements dont elle a besoin.

Nous n'avons sans doute pas été assez convaincants. Nous sommes conscients qu'il ne suffit pas d'avoir un bon projet mais qu'il faut aussi savoir expliquer et convaincre. Mais loin de ressasser le passé, ou de sombrer dans la fatalité, nous voulons assumer pleinement notre rôle de conseillers municipaux, en nous opposant quand cela est nécessaire et en proposant dès que nous en avons l'occasion. Pas très confortable vous en conviendrez....

Les élus de l'opposition municipale
www.carentambition.unblog.fr



CINEMA MUNICIPAL «LE COTENTIN»

De la bobine au numérique

Depuis début février, la salle N°1 de votre cinéma "le Cotentin" est passée de l'ère du 35 mm (bobines) au numérique.

Cette opération était devenue nécessaire pour permettre la programmation des films récents dont la distribution ne s'effectue plus qu'en numérique. Grâce à cet aménagement, les délais entre la sortie du film et sa diffusion à Carentan se trouvent réduits.

Le passage au numérique conduit également à une meilleure qualité d'image, une amélioration sensible du son et enfin à une diminution de la consommation électrique de la salle.



Fini les bobines, désormais les films arrivent par voie informatique, l'image sera numérique, diffusée grâce à ce nouveau projecteur



Courant 2012 la salle N°2 passera également en numérique avec pour les deux salles l'adjonction du module permettant la projection en 3D (ce qui nécessitera pour les spectateurs le port de lunettes dédiées que le gérant du cinéma louera).

Parallèlement à cette innovation, la gestion technique de la salle (électricité, éclairage, chauffage, ventilation...) a été rénovée.

La réalisation des travaux a été effectuée pour la salle n°1 :

Par la société CINE SERVICE pour la partie projection.

Par la société FOUCHARD pour la partie ventilation - chauffage.

Et par les Services Techniques de la Ville pour l'électricité, les réseaux informatiques, le suivi des travaux.

Le montant total des travaux pour les deux salles est estimé à 149 000 €, pour lesquels nous avons sollicité des subventions à hauteur de 110 000 € auprès du CNC, 6 000 € auprès du Conseil général et 6 000 € auprès du Conseil régional.

Xavier GRAWITZ, Adjoint,
Président du Comité consultatif Technique



MANIFESTATIONS DU 6 JUIN

Programme

Le 6 juin, chez nous «c'est culturel», ça fait partie de notre histoire, de nos racines normandes. C'est tout de même sur nos plages qu'ils ont débarqué les Américains, pour libérer nos villes et nos villages. En même temps il faut que ça prenne des airs de fête : c'était quand même pas rien la Libération ! On a sorti les drapeaux aux fenêtres, les rues sont pavoisées, on fait le tour des Offices de tourisme, on se recueille au pied des monuments, on emmène les enfants sur la plage d'Utah, au cimetière d'Omaha, on visite les musées qui fleurissent sur nos côtes, on danse au bal de Carentan sur des airs de Libération ... on prend un verre aux terrasses des premiers soleils.

Samedi 2 Juin

8h30 : Départ de « Carentan Liberty March », rassemblement des marcheurs Square Mac Auliff et transfert au Mémorial de Graignes, point de départ de la marche.

de 9h00 à 18h00 : animations ouvertes au public sur le camp des collectionneurs

14h00, 15h00 et 16h00 projection du film sur Graignes, Cinéma le Cotentin.

18h00 Au musée de Saint Côme, démonstrations de chars US.

16h00, arrivée de la Marche Place de la République, reconstitution d'un exode de population et reconstitution de la cérémonie du 23 juin 44 avec projection film d'archives.

Toute la journée : et jusqu'au 7 juin, au port de plaisance, animation autour de la barge de débarquement.

Toute la journée : animations « Comme en 40, la vie quotidienne sous l'Occupation »

Vendredi 1^{er} Juin

de 9h00 à 18h00 : à proximité du Marché, animations au camp des collectionneurs.

Toute la journée en centre ville : « Comme en 40 : une journée à l'école sous l'Occupation » animation pour les scolaires.

de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Projection en continu du film « Papa said we should never forget » au Cinéma « Le Cotentin ».

Toute la journée : Expo photo ouverte au public, hall de la Mairie.

20h30 : Salle des fêtes, Bal de la Libération animé par l'orchestre « Cocktail swing » et la chanteuse Kas. Entrée 5 €.



Dimanche 3 juin

Toute la journée, Circuit historique en minibus de 1h15 départ Place de la République

Toute la journée, « comme en 40 » animation en centre ville

Toute la journée et jusqu'au 7 juin, au port, animation autour de la barge de débarquement.

9h00 à 18h00 animations ouvertes au public. Parking Marché aux bestiaux.

11h00 -12h00 Défilé de véhicules d'époque et stationnement Place du Marché aux Pommes.

A 18h00 au Musée de St Côme, démonstration de chars.

Lundi 4 Juin

Cérémonies officielles avec la participation de 180 militaires américains.

17h00 au « Carré de Choux » avec survol en basse altitude, défilé militaire rue 101^{ème} Airborne.

17h45 au Monument Signal avec piquet d'honneur de l'Ecole des Fouriers

Projection du film sur Graignes le matin pour les scolaires et l'après midi en tout public.

Ce programme sera distribué dans vos boîtes aux lettres lorsqu'il sera arrêté définitivement.

FOIRE A LA BOUTURE

Samedi 21 avril

L'Office de Tourisme des marais de Carentan vous invite à la 23^{ème} foire à la bouture qui aura lieu le 21 avril prochain, toute la journée de 9H00 à 17H00 en centre ville, horticulteurs, pépiniéristes vous proposeront leurs plants avec la possibilité de les faire empoter gratuitement sur place

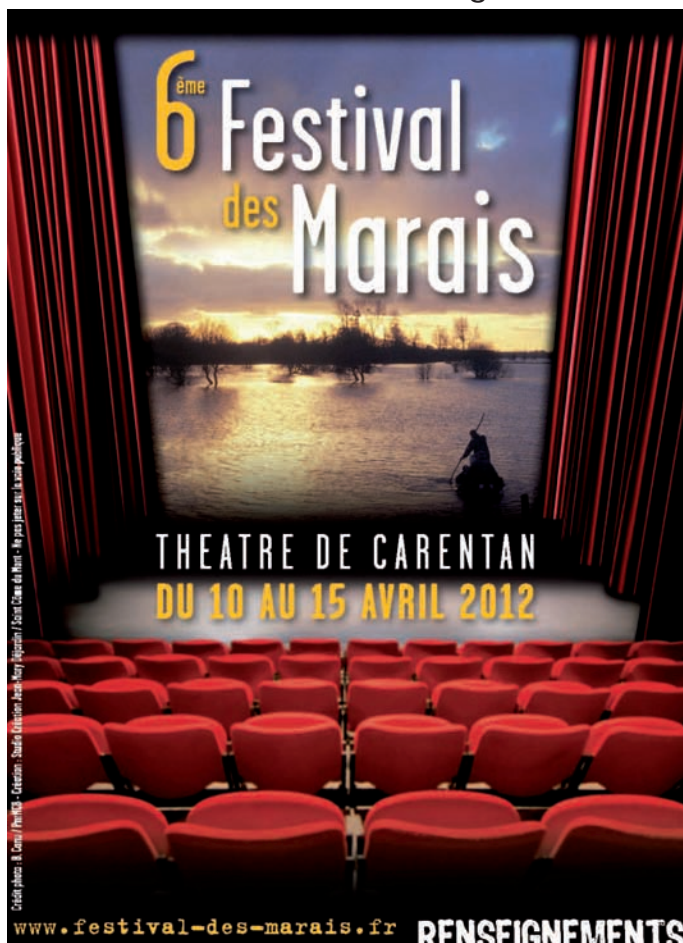
Une surprise attend les personnes nées en 1972, et si vous fêtez votre anniversaire le 21 avril, un cadeau vous sera offert.

Office de Tourisme des Marais de Carentan
02 33 71 23 50



THEATRE

Le Programme du 6^{ème} Festival des Marais



- Mardi 10 avril à 20h30 - Troupe de **Valognes**
« **Une écuelle pour deux** » d'Anny Daprey
- Mercredi 11 avril à 20h30 - Troupe de **Carentan**
« **Bienvenue dans l'immeuble** » d'Yvon Taburet
- Jeudi 12 avril à 20h30 - Troupe de **La Haye du Puits**
« **Toutcequevousavez toujours voulu savoir sur lamourenkiosquet que vous n'avez jamais osé demander** » de Medley Amoureux
- Vendredi 13 avril à 20h30 - Troupe de **Trévières**
« **Le petit Prince** » d'après Antoine de Saint Exupéry
- Samedi 14 avril à 20h30 - Troupe de **Le Désert**
« **Le surbook** » de Danielle Ryan et Jean-François Champion
- Dimanche 15 avril à 14h30 - Troupe de **Pont Hébert**
« **Allo, chérie...j'ai délocalisé ta mère** » de Jean-Paul Cantineaux

Tarif : 5 €

Renseignements à l'Office de Tourisme de Carentan

www.festival-des-marais.fr



RENSEIGNEMENTS
02 33 71 23 50
07 87 18 89 16



POUR LA PETITE HISTOIRE

Le Vieux Lavoir des Fontaines

Carentan compte à peine 2400 habitants lorsque, le 25 février 1784, est émis le projet de construire un lavoir aux Fontaines. On lave jusque là au bas de la rue Torteron, au Pont Sainte Anne, dans la rivière des Gouffres ou dans le Cotin, aujourd'hui canalisés, ou encore au très vieux quartier des fontaines dans les retenues des sources du secteur. Il s'agit alors pour Pierre Laurens de Préfontaine, le maire de l'époque, de mettre au service des lavandières **« un lavoir solide, commode et néanmoins fait à moindres frais possible »**.

Mais la ville ne dispose pas des terrains nécessaires à la construction d'un tel ouvrage. Les terres des Fontaines appartiennent en effet aux religieuses de la congrégation de Notre Dame dont le monastère construit à partir de 1644, n'est autre que l'actuel Hôtel de Ville. Monsieur Lesage de Neville, homme d'affaires de la congrégation, est chargé de négocier la cession des terrains auprès de la Mère Supérieure Marie Bellot de Francqueville, laquelle les cède gracieusement à la ville. L'autorité municipale louange alors **« le penchant naturel de ces dames pour le bien public »**.

Il revient au sieur Boullée, Directeur des Ponts et Chaussées, d'établir plans et devis estimatif étant entendu que **« l'ouvrage sera commencé et finy le plus tôt possible »**. De la première pierre, le 22 août 1784, au mois de juin 1786, date de l'entrée en fonctionnement du précieux lavoir, près de deux années se sont écoulées. L'estimatif financier est largement dépassé! C'est que de surprises on ne manque pas, qui toutes augmentent la facture. Le 15 février 1785 les échevins et conseillers de ville se font même tirer l'oreille pour voter difficilement 1380 livres supplémentaires afin de **« parfinir »** l'ouvrage. Le 28 juin, nouvel appel de fonds alors qu' **« une source paroissoit vouloir s'échapper du côté droit du réservoir »**, et qu' **« il falloit faire un contremur pour la contenir »**.

Le 17 juin 1886 une commission ad hoc constate enfin qu'il **« avait été versé dans ce lavoir 10 544 livres »** sans compter 239 livres dues à l'entrepreneur et 600 livres d'honoraires à l'architecte Boullée. 50 livres par an sont par ailleurs affectées au préposé chargé de l'entretien des lieux.

« Chaque samdy » il dépose **« habit neuf, bandoulière, sabre et chapeau »** pour se mettre en devoir de **« balayer les alentours dudit lavoir affin qu'on puisse en approcher pour charger et décharger le linge sans en dommager les couvriers de la couverture. »**

Au début du XIX^{ème} siècle le lavoir est loué à un particulier auquel les lavandières versent une petite contribution. Mais bientôt on fait le constat **« que personne n'utilise le lavoir, les habitants trouvant avantage à faire leur lavage soit au lavoir du « quartier » (celui de l'ancien couvent de la rue Holgate), soit au lavoir de M. Haize, soit au radeau de M. Mondezert où ils lavent gratuitement. »**

Aujourd'hui le vieux lavoir des Fontaines a fière allure dans un environnement paysager entièrement rénové, au cœur de nouveaux chemins piétonniers. Puisse le bref rappel de son histoire et de ceux qui en furent les artisans le faire mieux connaître.

Louis REGNAULT,
1^{er} adjoint au Maire



PROGRAMME DES MANIFESTATIONS

Manifestation	Lieu	Date	Heure
Festival des marais	Salle des fêtes	Du 10 au 15 avril	
Foire à la bouture		21 avril	
Thé dansant avec Stéphane Fauny	Salle des fêtes	26 avril	14h
Relais pédestre - les boucles de la 3C	Territoire de la com com	29 avril	
Audition écoles de musique centre Manche	Salle des fêtes	4 mai	20h
Cérémonie officielle		8 mai	
Expo « Arts et Loisirs »	Salle des fêtes	Du 12 au 14 mai	10h
The Nino's - J'avais pas vu Mirza	Salle des fêtes	26 mai	20h30
« Yé yé yé Salut les copains »	Salle des fêtes	28 mai	15h
Thé dansant avec Didier Gilbert	Salle des fêtes	31 mai	14h
Manifestations du 68 ^{ème} anniversaire de la Libération	Cf. page 17 du bulletin	Du 1 ^{er} au 4 juin	
Cérémonies officielles		4 juin	À partir de 17h
Fête de la musique	Square Hervé Mangon	21 juin	Dès 18h
Foulées carentanaïses		23 juin	
Fête du sport		24 juin	
Théâtre - Le Lavoir avec Atout théâtre	Au lavoir	7 juillet	18h
Bal populaire avec Atlantis et feu d'artifice		13 juillet	
Expo de peinture	Gymnase du Haut Dick	Du 25 juillet au 8 août	
Fête du port	Port	18 et 19 août	
Forum des associations	Gymnase du Haut Dick	1 ^{er} septembre	
Journées du patrimoine		15 et 16 septembre	
Thé dansant avec Stéphane Fauny	Salle des fêtes	18 octobre	14h
Triathlon des Marais		21 octobre	



CARENTAN.info – Avril 2012

Ville de Carentan
Boulevard de Verdun
50 500 CARENTAN

Tél : 02.33.42.74.00 / Fax : 02.33.42.74.29

Horaires d'ouverture de la Mairie : du lundi au jeudi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h45
et le vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45

www.ville-carentan.fr

Directeur de la publication : Jean-Pierre LHONNEUR
Responsable de la rédaction : Annie-France FOSSARD

Responsable de la conception : Audrey HASLEY

Ont participé à la rédaction : JP LHONNEUR, AF FOSSARD, A HASLEY, A MEUNIER, Y LUTHI-MAIRE, E MOISSET, EFS, J BAUCHEZ, N VIEILLON, G GOUHIER, J MICLOT, X GRAWITZ, N LEGASTELOIS, H NEE, L REGNAULT, S CONSTANT, A LECOUTURIER, AS FOSSARD, GrDF, Club Amiral Tourville, V DUBOURG, Office de Tourisme des Marais de Carentan, Festival des Marais, D BEUVE.

Photos : A HASLEY, AF FOSSARD, Entreprise NEE, Amicale des donateurs de sang bénévoles de Carentan et sa région, VMEH, Club Amiral Tourville, B POIRIER, Ciné Digital Service, Office de Tourisme des Marais de Carentan, Festival des Marais, L REGNAULT.

Imprimeur : LE REVEREND Valognes